[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1028

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Pauvre poisson...

Figurez-vous que l'un des personnages du roman que je suis en train d'écrire a imaginé, Dieu seul sait pourquoi, de s'intéresser à *l'instinct* des animaux, notamment des cigognes, des abeilles et des poissons... Moi très ennuyé, car j'ignore tout de la question ! J'ai donc ouvert le livre de Karl von Frisch, prix Nobel, *le Professeur aux abeilles* — son autobiographie. Et je suis tombé sur un passage très intéressant, où il raconte comment, désireux de savoir si les poissons sont sensibles aux couleurs, il a procédé à l'expérience suivante: on présente au poisson-cobaye un godet de couleur bleue, vide, et tout de suite après on lui donne de la nourriture; puis on lui présente un godet rouge, et tout de suite après on lui donne un léger coup de baguette. Très vite, le poisson comprend — et dès qu'il voit le godet rouge, il prend ses jambes à son cou (si j'ose dire).

...Malheureusement, il ne semble pas que MM. Busch, Saddam Hussein, Shamir et Arafat soient parvenus à un niveau de développement aussi remarquable... Après tout, peut-être sont-ils daltoniens. Les considérations qui précèdent me ramènent tout naturellement au livre de François Masnata: *Le Politique et la liberté*. Car enfin, c'est bien là le problème: comment amener les hommes à établir une corrélation entre telle ou telle de leurs conduites politiques et les conséquences plus ou moins fâcheuses qui en résultent ?

Je songeais à Montesquieu, à son *Esprit des lois* à cette célèbre règle qu'il énonce: pour que la plus grande liberté possible règne dans une société, et la plus grande justice, il faut que les «pouvoirs» soient séparés: l'exécutif, le législatif et le judiciaire — règle observée tant bien que mal en Suisse, où un syndic ne peut faire partie du Conseil communal (mais bien du Grand Conseil); un conseiller d'Etat du Grand Conseil (mais bien du Conseil des Etats ou du Conseil national); où un juge ne saurait être député... Mais de nouveaux pouvoirs sont apparus, à côté des trois que distinguait l'auteur des *Lettres persanes*: le pouvoir industriel et bancaire; le pouvoir des médias; le pouvoir militaire... Combien de colonels, qui sont membres de conseils d'administration divers ? Combien d'hommes d'affaires, qui ont leur mot à dire, et quelquefois prépondérant, dans tel ou tel quotidien ?

A cet égard, j'ai été frappé par ces remarques de Masnata: toute société, quelle qu'elle soit, est basée sur la contrainte, qui prend parfois la forme de la terreur, mais parfois aussi celle du consensus. Or ce consensus repose à son tour sur une certaine idéologie — laquelle est vécue *«dans le cadre d'une société qui en conditionne la forme». «On peut donc considérer que si le sacré est constitutif de tout imaginaire social* (et il l'est ! ne parle-t-on pas de sol sacré de la patrie ? de respect sacré du drapeau, de la famille ? de vénération des autorités, de l'Etat ?) *il s'enracine aussi bien dans le mythe que dans la religion ou l'idéologie.»* (p.183).

Trois parties dans ce livre, très riche, mais très «abstrait» (je souhaiterais un glossaire en appendice), peut-être un peu touffu: 1. Principes préliminaires à une réflexion politique; 2. Construire le politique; 3. La liberté et le politique.

Premier chapitre de cette troisième partie, qui m'a tout particulièrement retenu: «De quelques questions particulières». 1. Sur la part inévitable d'illusion dans le social: le sacré et le politique; 2. Des hommes et des femmes (avec cette remarque très fine: *«Mais si les femmes sont utilisées comme force de travail, elles restent néanmoins définies par leur sexe.* (...) *Elles sont Femmes et non femmes»*...) A lire et à relire ! ■

ici et là

Conférence publique: **Dépérissement des forêts – Mythe ou réalité**. Une mise au point sur ce thème controversé, par M. P. Mühlemann, membre de la direction du programme de recherche Sanasilva. Le 25 février, à 20.30 heures, à l'hôtel Victoria, av. de la Gare 46, à Lausanne. Organisation: SPE, 6, rue Saint-Ours, 1205 Genève.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy (jpb) , François Brutsch (fb),
Jeanlouis Cornuz, André Gavillet (ag),
Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
L'invité de DP: Jean-Pierre Ghelfi
Abonnement: 70 francs pour une année
Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,
case postale 2612, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10 – **Télécopie:** 021 312 80 40
Composition et maquette: Monique Hennin
Pierre Imhof, Françoise Gavillet
Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

EN BREF

Les propriétaires bernois doivent faire deux déclarations différentes de la valeur locative en cas d'utilisation privée d'immeubles, la déclaration admise par les autorités cantonales pour l'impôt de l'Etat et des communes d'une part et la déclaration imposée par le Département fédéral des finances pour l'impôt fédéral direct.

L'Union nationale des étudiants de Suisse (UNES) prépare le lancement d'une initiative pour fixer un taux plancher pour les bourses d'étude. La statistique des bourses payées en 1989 montre de très grandes différences entre les montants octroyés par les cantons et sur la proportion des bénéficiaires par rapport à la population du canton. Dans 4 cantons cette proportion est supérieure à 1%: Jura 2,72%, Fribourg 1,19%, Tessin 1,12% et Neuchâtel 1,01%. Au bas de l'échelle Schaffhouse 0,26%, Glaris 0,40%, et Vaud 0,41%. Pour les autres cantons la proportion varie entre 0,5 et 1,0%, dont Genève 0,58% et Valais 0,90%. Par habitant cela représentait 72 fr. 32 dans le Jura (sommet) et 11 fr. 18 à Schaffhouse (plancher).

Le banquier privé zurichois Hans Vontobel, de la banque du même nom, vient de publier des considérations personnelles dans un livre intitulé *Unverbuch* (Pas encore comptabilisé). Il rappelle la célèbre pensée: «Le Suisse se lève tôt mais se réveille tard.» C'est à propos de l'adhésion à la CE.